

## DÉCISION DU MAIRE N° 2024//89

**Objet :** 89 - Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'une prestation de spectacle vivant avec l'association « L'Orchestre Régional de Normandie » pour l'organisation d'un spectacle à La Halle Michel Drucker.

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la Ville d'organiser un spectacle à La Halle Michel Drucker,

### Décide

- De donner son accord à la signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'une prestation de spectacle vivant, conclu avec l'association « L'Orchestre Régional de Normandie », domiciliée 34, rue de l'Hôtellerie - 14120 Mondeville, représentée par M. Pierre-François Roussillon, en sa qualité de Directeur général, pour l'organisation d'une représentation du programme « Les Musiciens de Sempé », qui aura lieu à la Halle Michel Drucker, 1, rue des Halles, 14500 Vire Normandie, le vendredi 08 novembre 2024 à 20h30, et ce pour un montant total de 3481,50 € TTC.  
Pour ce spectacle, une billetterie sera ouverte, au tarif 2024 « Grille B ».

Fait à Vire Normandie, le 5 juin 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240612-89-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2024

Publication : 12/06/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

